

FACTURE d'électricité tarif vert

Dépannage : 0 594 31 31 31

Votre contact :
Nom de votre conseiller : 05 94 00 00 00

Vos références :
- pour tout contact : 26400000000000
- pour tout paiement : 264 0 0000000000 0000000000

SARL BOULANGERIE
Route SAUT BIEF
97311 ROURA

vosre contrat

client titulaire
espace de livraison

BOULANGERIE
Route de SAUT BIEF
ROURA

caractéristiques du contrat n° 000

offre	tarif vert
service	A3 à la tension
version	moyennes utilisations
puissances souscrites	P : 60 kW
	HPH : 60 kW
	HCH : 60 kW
	HPE : 60 kW
	HCE : 60 kW
puissance réduite	60 kW

vosre facture

facture n° 0000000A du 03/04/2018

électricité du 01/03/2018 au 01/04/2018 : 9 413 kWh
calculés sur la base d'index relevés
puissance maximale atteinte : 31 kW

total HT	1 184,34 €
escompte	-2,37 €
TVA	0,00 €
autres taxes	494,64 €

total TTC 1 676,61 €

Ce montant sera prélevé à partir du 18/04/2018

Date approximative du prochain relevé 05/05/2018
Date approximative de la prochaine facture ... 02/05/2018

rappel de vos coordonnées bancaires

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : BOULANGERIE

IBAN (RIB International) : FR00 0000 0000 0000 0000 0000

BIC : XXXXXXXX

1 Contact EDF Entreprise

Coordonnées postales et téléphoniques de votre conseiller clientèle EDF Entreprise, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures et les tarifs et services d'électricité. Numéro vert à composer pour payer vos factures par Carte Bancaire.

Le numéro Dépannage est à composer pour contacter le service dépannage en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation).

2 Références

Le numéro « pour tout contact » est à rappeler pour toute correspondance avec EDF.

Le numéro « pour tout paiement » vous est utile pour vos paiements (notamment les 14 premiers chiffres pour les paiements par téléphone).

3 Essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, le type de contrat, la puissance souscrite, les services souscrits... Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation.

4 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures. Elle peut être différente de l'adresse de consommation.

5 Identification de la facture

Nature du document (facture, avoir, souscription, cessation, régularisation...), numéro et date d'émission.

6 Synthèse

Vous retrouvez dans cette synthèse votre consommation (en kWh et en €), le récapitulatif des taxes, la somme à payer en TTC ainsi que la date limite de règlement de votre facture ou de remboursement s'il s'agit d'un avoir. Vous trouvez également la date de la prochaine relève de votre compteur par un technicien EDF et celle de la prochaine facture.

7 Moyen de paiement

Si vous avez choisi de régler vos factures par un autre moyen de paiement que le prélèvement automatique, le talon de paiement par TIP figure en bas de votre facture. Celui-ci est à poster à l'adresse indiquée : EDF – CENTRE TIP 87077 LIMOGES CEDEX 9

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les coordonnées bancaires du compte sur lequel le montant de la facture sera prélevé sont indiquées.

part fixe		€/ kWh / an		montant en €	
prime fixe du 1 mars 2018 au 31 mars 2018 (puissance réduite de 60 kW)		70,80		354,00	
part variable		r€/ kWh		montant en €	
postes tarifaires	anciens index en kelique et estimés	nouveaux index en kelique et estimés	coefficients de lecture	consommations (kWh)	
du 01/03/2018 au 01/04/2018 compteur n° 0000000000					
Pointe	64 324	66 100	1	1 776	13,745 244,11
HP	206 312	211 498	1	5 186	7,281 377,59
HC	96 910	99 361	1	2 451	3,846 94,27
énergie réactive		c€/ kVArh		montant en €	
du 01/03/2018 au 01/04/2018					
tangente phi primaire		0,695			
énergie réactive consommée		4 637 kVArh			
énergie réactive facturée		2 054 kVArh	1,89		38,82
prestations				montant en €	
location de comptage du 1 mars 2018 au 31 mars 2018					34,55
redevance de location et de transformation du 1 mars 2018 au 31 mars 2018					41,00
total HT					1 184,34
escompte		assiette	taux	montant en €	
escompte		1 184,34	0,20 %		-2,37
taxes et contributions		assiette	taux	montant en €	
TDCFE (taxe départementale)		9 413	0,001 €/ kWh		9,41
TCCFE (taxe communale)		9 413	0,002 €/ kWh		18,83
ospe		9 413	0,0225 €/ kWh		211,79
cta		150,32	27,04 %		40,65
octroi de mer régional		1 222,62	2,50 %		30,57
octroi de mer		1 222,62	15,00 %		183,39
tva		1 462,65	0,00 %		0,00
total TTC					1 676,61

communication

- part acheminement HT : 431,20 €
- taxes locales (départementale, communale) : Pour en savoir plus, rendez vous sur guyane.edf.com
- tcfce / cpspe (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité / contribution aux charges du service public de l'électricité) : s'applique à la quantité d'énergie consommée. Le produit de cette taxe est reversé aux services des douanes.
- cta (contribution tarifaire d'acheminement) : 27,04 % de la part acheminement de l'abonnement
- tva : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la tcfce, la cpspe et la cta.
- octroi de mer : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation et CSPE).
- octroi de mer régional : s'applique sur le montant HT de la facture (prime fixe, consommation, CSPE et CTA).

1 Détail abonnement et consommations

Cette rubrique vous indique le montant de votre abonnement, de vos consommations et des services et prestations souscrits le cas échéant pour l'ensemble de la période facturée.

Le numéro de votre compteur est également indiqué dans cette partie.

Dans la partie « consommations », vous trouverez le nouvel index de votre compteur.

2 Taxes et contributions

Les taxes et contributions sont collectées pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **TCCFE** (Taxe Communale sur la Conso Finale d'Électricité) et **TDCFE** (Taxe Départementale sur la Conso Finale d'Électricité) Elles sont proportionnelles à la consommation et sont reversées aux collectivités.
- **CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité) est une taxe, proportionnelle à la consommation d'électricité. Son niveau est fixé en loi de finances. Elle est versée au budget général de l'État.
- **CTA** (Contribution Tarifaire d'acheminement) s'applique à la part fixe de l'acheminement de l'électricité. Elle destinée à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.
- L' **OM** (Octroi de Mer) et l' **OMR** (Octroi de Mer Régional) s'appliquent à tous les clients des DOM. Les taux de l'OM et l'OMR sont fixés par les Conseils Régionaux et sont reversés aux douanes.
- La **TVA** (Taxe sur la valeur ajoutée) est un impôt collecté par EDF pour le compte de l'État.

3 Communication

Cette rubrique reprend les mentions légales relatives à la facture et à la gestion de votre contrat.

Vous y retrouverez éventuellement des informations utiles pour payer votre facture.